

Description et Modalité de la prise en compte du HANDICAP : l'auto-école ne dispense pas ces formations.

Accueil :

Établissement PMR :

- Accessibilité fauteuil roulant porte d'entrée et sortie de secours.
- Sanitaires Adapté PMR.
- Toutes les portes aux normes PMR
- Signalétique adaptés PMR
- Bureaux adaptés PMR

Vous devez remplir les 2 conditions suivantes pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

- Avoir l'âge requis pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer
- Être reconnu apte par un médecin agréé lors d'un contrôle médical

Ou faire la demande ?

Contactez le service chargé localement des examens du permis de conduire : direction départementale interministérielle (bureau de l'éducation routière) ou préfecture.

Ce service vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire et les auto-écoles qui donnent des cours avec ces aménagements.

Vous pouvez aussi demander les dates des sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

Par la direction départementale des Territoires (DDTM HERAULT)
Sur place :
Direction départementale des territoires et de la mer
181 pl Ernest Granier
34064 Montpellier
Tel : 04 34 46 60 00

Déroulement de l'épreuve :

Comment sont aménagés les épreuves ?

Si vous avez un handicap physique (mobilité réduite)

Lors de l'**épreuve pratique**, vous pouvez être assisté par un expert ou un accompagnateur.

L'inspecteur peut vous proposer de commencer l'examen par les questions et les vérifications techniques portant sur l'extérieur du véhicule.

Un temps supplémentaire peut vous être accordé en cas de difficultés de mobilité.

Si un véhicule à double commande adapté aux personnes handicapées est utilisé, il doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir été mis en circulation depuis 10 ans maximum, sauf exception
- Avoir des équipements spécifiques : double-commande de freinage, rétroviseurs supplémentaires à l'extérieur et à l'intérieur si le véhicule le permet, double-commande de direction (volant)

Quel est le prix de l'examen ?

Épreuve théorique (code)

Vous êtes exonéré de la redevance de 30 € pour passer le code si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- Vous avez un avis médical sur votre aptitude à la conduite compte tenu de votre handicap
- Vous avez l'obligation de faire des visites médicales périodiques après l'obtention du permis

L'auto-école peut facturer des frais d'accompagnement à l'épreuve théorique du code.

Epreuve pratique

Les tarifs sont libres et varient selon les auto-écoles.

La prestation de compensation du handicap (PCH) peut financer en partie les leçons de conduite.

Si le permis de conduire est nécessaire pour votre projet professionnel, vous pouvez demander une aide financière aux organismes suivants : Agefiph, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ou CDAPH de votre département.

Durée de validité du permis

Le permis est délivré sur avis médical favorable.

Le médecin prescrit une durée de validité en fonction du handicap.

Si le handicap n'est pas stabilisé, la durée de validité du permis est limitée. Vous devez de nouveau passer une visite médicale à la fin de cette durée.

Si le handicap est stabilisé, la durée de validité du permis peut être permanente

Moyens Pédagogiques :

- Accessibilité salle de code sur Rendez vous
- E-learning

Moyens Techniques :

- Un véhicule aménagé.

Les formations avec Codes de restrictions Proposés

Code 10. Boîte de vitesse adaptée

Code 15.03. Embrayage automatique

Code 35. Dispositifs de commande adaptés (feux, essuie et lave-glace, avertisseur, clignotants, etc.)

Code 40.11. Dispositif d'assistance sur le volant

Code 43. Position du siège du conducteur

Moyens Humains :

- Formateurs Diplômés

Liste d'auto-écoles dispensant ce genre de formations (non exhaustive) :

- Auto-école ECF Bouscaren à Montpellier
- Auto-école de la Comédie à Montpellier
- Auto-école Vialle à Béziers